



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral des affaires étrangères

242.21-0 – CIEC 1 / 18

Notification aux Gouvernements des Etats membres et observateurs de la Commission internationale de l'état civil (CIEC) et des Etats parties aux Conventions de la CIEC

Commission internationale de l'état civil

Retrait du Royaume des Pays-Bas

Le 15 novembre 2017, le Royaume des Pays-Bas, pour la partie européenne des Pays-Bas, a notifié au Conseil fédéral suisse sa décision de se retirer de la Commission internationale de l'état civil (CIEC) et de dénoncer le Protocole relatif à la Commission internationale de l'état civil, fait à Berne le 25 septembre 1950, ainsi que le Protocole additionnel au Protocole du 25 septembre 1950 relatif à la Commission internationale de l'état civil, fait à Luxembourg le 25 septembre 1952.

En application de l'article 3, paragraphe 1, du Règlement de la CIEC du 19 septembre 2001, le retrait du Royaume des Pays-Bas de la CIEC et les dénonciations des deux Protocoles précités prendront effet six mois après cette notification, c'est-à-dire le 15 mai 2018.

Ce retrait ne modifie en rien la position du Royaume des Pays-Bas en tant que partie à d'autres Conventions de la CIEC.

La présente notification est faite par le Conseil fédéral suisse en sa qualité de dépositaire (www.dfae.admin.ch/depositaire) des Conventions de la CIEC.

Berne, le 9 février 2018

